MAIRIE DE **LA BALME DE THUY** HAUTE-SAVOIE 74230

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 novembre 2013

L'an deux Mil treize, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 21.11.13 Nombre de conseillers en exercice : 08

PRESENTS: CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, Mmes MASSON Chantal, MARTEL-JON Sandrine et

DONZEL Maryse,

AVAIENT DONNE PROCURATION: AVET-FORAZ André à BARRUCAND Pierre,

ABSENT et EXCUSE : POCHAT-COTTILLOUX Gilles,

A été élue secrétaire : DONZEL Maryse.

I. OBJET : AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF - Madame Laurence BONNIER

DEL-2013-35

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal: **DECIDE** d'augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2013, le nombre d'heures de travail de l'adjoint administratif Laurence BONNIER comme suit : **25 heures au lieu de 20 heures hebdomadaires**.

II. <u>OBJET : AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE Madame PASCALE POCHAT-COTTILLOUX</u>

DEL-2013-36

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : **DECIDE** d'augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2013, l'annualisation du temps de travail de l'adjoint technique Pascale POCHAT-COTTILLOUX comme suit : **29/35**ème au lieu de **27/35**ème hebdomadaires.

III. OBJET: VOTE DE SUBVENTION D'EQUILIBRE FINANCIER AU TITRE DE L'EXERCICE 2012-2013 A L'ADMR DES VALLEES DE THONES DEL-2013-37

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le COMPTE DE RESULTAT ANNEE 2012-2013 de l'association présentée par l'ADMR. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité: DECIDE d'allouer une subvention d'équilibre d'un montant de 6 405.34 € au titre de l'exercice 2012-2013 à L'ADMR.

IV. OBJET: VOTE D'UNE 1^{ERE} AVANCE SUR LA SUBVENTION D'EQUILIBRE FINANCIER AU TITRE DE L'EXERCICE 2013-2014 A L'ADMR DES VALLEES DE THONES DEL-2013-38

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le BUDGET PREVISIONNEL 2013-2014 de l'association. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : **DECIDE** d'allouer une $1^{\text{ére}}$ avance d'un montant de 2 500 $\text{\ensuremath{\mathfrak{C}}}$ sur la subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2013-2014 à L'ADMR.

V. OBJET: DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2013 DEL-2013-39

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'afin d'équilibrer les opérations d'ordre d'amortissement du BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2013, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après : Fonctionnement-Dépenses :

- Chapitre 014 - 73925 (fds péréq recettes fisc...)

+ 1 200.00

- Chapitre 022 - 022 (Dépenses imprévues...)

- 1 200.00

VI. OBJET: VOTE DE SUBVENTION 2013 « CENTRE de PRATIQUE MUSICALE DE THONES » DEL-2013-40

Le Maire soumet au Conseil Municipal, la demande de Subvention du Centre de Pratique Musicale de Thônes. Après examen, le Conseil municipal vote la subvention suivante : CPMT 150.00 €

VII. OBJET: VOTE DE SUBVENTION AU SOU DES ECOLES ANNEE 2013-2014

DEL-2013-41

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de Subvention présentée par le SOU DES ECOLES. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant total de 1 693.91 €

VIII. OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE

DEL-2013-42

Le Conseil Municipal, après délibération : **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 105.70 € à la COOPERATIVE SCOLAIRE de l'école de la Balme de Thuy.

IX. OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION 2013 « Entraide internationale des scouts de la région de cluses » DEL-2013-43

Le Maire soumet au Conseil Municipal, la demande de Subvention de l'Association « Entraide internationale des scouts de la région de cluses » Après examen, le Conseil municipal vote l'aide financière suivante : Entraide internationale des scouts de la région de cluses » 150.00 €

X. OBJET: ACQUISITION DE TERRAINS

DEL-2013-44

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le projet d'acquisition des parcelles cadastrées sous les numéros suivants : La parcelle A 2009, Les parcelles A 2104 & 2105, Et appartenant à Madame Juliette, Emma VAGNEUX, veuve de Monsieur DONZEL. Le Conseil municipal, après délibération: **DONNE** son accord pour l'acquisition des terrains ci-dessus désignés : parcelle A 2009 - Fond $1880 \in -$ Bois $1000 \in -$ 11880 $\in -$ parcelles A 2104 & 2105- Fond $1600 \in -$ Bois $1000 \in -$ 2000 $\in -$ pour une valeur totale de = - 14 100 $\in -$ AUTORISE Monsieur le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires, signer tous les documents et actes à venir, relatif à ces acquisitions.

XI. OBJET: ACCEPTATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES AU SYNDICAT MIXTE DES GLIERES DEL-2013-45

CONSIDERANT les prises de compétence suivantes par la Communauté de Communes Faucigny Glières, CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 11 des statuts du Syndicat Mixte des Glières qui stipule qu'en cas d'adhésion d'une nouvelle collectivité, les présents statuts devront faire l'objet d'une modification conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales, CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 12 de ces mêmes statuts, toute modification est décidée par le Comité Syndical après des délibérations concordantes des instances délibérantes des collectivités adhérentes,

Le Conseil Municipal de La Balme de Thuy, après en avoir délibéré: DONNE son accord à l'adhésion de la Communauté de Communes Faucigny Glières au Syndicat Mixte des Glières, APPROUVE les statuts modifiés du Syndicat Mixte des Glières.

XII. OBJET: DECISION MODIFICATIVE - CREDIT SUPPLEMENTAIRE - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2013 DEL-2013-46 Bis

Annule et remplace DEL-2013-46(erreur montant)

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster un crédit sur un compte afin de permettre l'annulation d'un mandant sur exercice antérieur, motif : mauvaise imputation comptable. Aucun crédit n'ayant été prévu au chapitre concerné du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2013, il est nécessaire d'effectuer le crédit supplémentaire suivant : Fonctionnement-Dépenses/Recettes :

- Chapitre 022 022 (Dépenses imprévues...) 6200.00
- Chapitre 77 773 (Mandats annulés s/ ex antér) + 6200.00 Le Conseil Municipal, approuve le virement de crédit ci-dessus.

XIII. OBJET: BUDGET PRINCIPAL - OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DEL-2013-47

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il faudra procéder au règlement de certaines factures en investissement dès le début de l'année 2014. En application des dispositions de l'article L1212-1 CGLT. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'inscrire ces dépenses en investissement du budget Principal, **VOTE** l'ouverture des crédits suivants, avant le vote du budget primitif 2014:

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES
21	2111	Terrains	5 000.00 €
	2117	Bois et forêts	13 000.00 €
	21312	Bâtiment scolaire	10 000.00 €
	2135	Install,agenc., aménag.	4 000.00 €
	2151	Voierie	20 000.00 €
		Total	52 000.00 €

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 05 décembre 2013

Le Maire